

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1747/SG/CG accordant l'agrément administratif, en application du Code des Investissements, à M. Guerrino Giardinieri, pour l'installation d'un atelier de fabrication de maisons préfabriquées, menuiseries métalliques, vitreries et meubles à Djibouti.

n° 69-1747/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
3 décembre 1969

Numéro JO
n° 26 du 24/12/1969

Date du numéro
24 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Lest propositions formulées par la Commission territoriale d'Agrément, lors de sa réunion du 4 novembre 1969, sont approuvées. L'agrément prévu par l'article 11 du Code des Investissements est accordé à M. Guerrino Giardinieri pour l'installation conforme au programme examiné par la Commission susvisée, d'un atelier de fabrication de maisons préfabriquées, menuiseries métalliques, vitreries et meubles à Djibouti. M. Guerrino Giardinieri bénéficiera des exonérations prévues par les articles 1, 3, 7 (1?), 12, 13, 17 et 18 du Code des investissements. M. Guerrino Giardinieri bénéficiera également du régime fiscal de longue durée prévu par les articles 19 à 22 du Code des Investissements pour une durée de 25 ans non compris un délai d'installation de deux ans à compter de la date de la réunion de la Commission territoriale d'Agrément susvisée.